

#Entreprises

Intermittents, artistes-auteurs

DR Ile de la Réunion

Offre de services

Violences et Harcèlements Sexistes et sexuels (VHSS)

« Comprendre, prévenir et agir contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans les relations de travail »

Intervention du 22 mai 2023



aFDas
DEMAIN SERA FORMATION

L'Afdas, votre Opérateur de Compétences

Un acteur social et sociétale

pour ses **31 branches**

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement.

Un acteur responsable et engagées à travers ses 6 missions

1. Anticiper les évolutions en matière d'emploi.
2. Identifier les besoins en compétences.
3. Développer l'accès à la formation.
4. Promouvoir l'alternance.
5. Apporter un appui technique aux branches.
6. Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique.

Un acteur engagé grâce à son réseau de proximité

12 délégations régionales, **24 implantations territoriales** et **100% de nos collaborateurs** des délégations centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers

72 000
entreprises

DONT 94% DE
TPE-PME QUI
EMPLOIENT MOINS
DE 50 SALARIÉS

Une singularité : L'accompagnement de publics spécifiques

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau
- Les saisonniers



Différenciez-vous et misez sur une démarche de responsabilité sociétale avec l'offre de services VHSS !

**Quelle que soit la taille de votre entreprise,
vous pouvez activer les bons leviers.**

Pourquoi une offre de services VHSS ?

Les violences et les harcèlements sexistes et sexuels se manifestent de façon systémique et généralisée dans l'ensemble de la société et **n'épargnent aucun secteur.**

Quelques chiffres :

- Une **1 femme sur 5** estime avoir été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle
- Dans plus de **4 cas sur 10**, c'est un collègue qui est à l'origine du harcèlement
- **50% des femmes actives** ayant subi des faits de harcèlement sexuel déclarent que ces agissements sont courants sur leur lieu de travail
- Seules **30% osent en parler** à une personne et moins d'un quart à sa direction

Quelles obligations pour les structures ?

Depuis janvier 2022, les structures dont les fonds proviennent intégralement, partiellement ou ponctuellement de financements publics doivent **justifier de 5 actions de lutte contre toute discrimination ou harcèlement d'ordre sexuel et sexiste** :

1. Être en conformité **avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel**
2. Créer un dispositif interne **de signalement efficace** et traiter chaque **signalement reçu**
3. **Former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS**
4. **Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques**
5. **Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS**

Consultez [le plan de lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels dans le spectacle vivant](#) présenté par la Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, présentait, le 25 novembre 2021



Pourquoi l'Afdas s'engage ?

Les structures relevant du champ de l'Afdas ont été et sont fortement impactées par le sujet. Elles ont notamment fait l'objet d'une importante couverture médiatique ces dernières années.

Le Conseil d'administration de l'Afdas a ainsi mandaté les équipes de la Direction de l'innovation sociale et de l'ingénierie de projet, pour créer une offre de services à destination des entreprises et publics particuliers incluant une offre de formation spécifique sur cette thématique.

Une offre à tiroirs, construite en 3 axes qui s'adaptent à vos besoins, les réalités terrain et votre degré de maturité

Sensibiliser

pour **découvrir** les enjeux des violences et harcèlements sexistes et sexuels

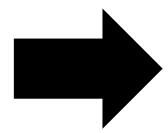
Former

pour **comprendre et agir** dans votre structure grâce des méthodes et outils adaptés

Accompagner

pour **doter votre structure d'un plan d'actions** en faveur de la lutte contre les VHSS

Sensibiliser



A votre disposition et celles de vos salariés, **des vidéos interactives en libre accès** pour appréhender le sujet de façon ludique et mieux le comprendre.

[Le sexisme ordinaire... On s'en parle ?](#)



[Le harcèlement sexuel... On s'en parle ?](#)



Former

La formation,
un des leviers pour sécuriser l'environnement de travail

4 parcours de formation qui s'adaptent à votre réalité terrain

Pour qui ?

L'ensemble des **salariés** de votre structure (y compris les **équipes de Directions**), et tout acteur de la lutte contre les VHSS dans votre structure.

Pour quoi ?

- **Appréhender** les enjeux du sujet
- **Comprendre et prévenir** les comportements sensibles au sein de structure
- **Outiller** votre structure et vos collaborateurs pour mettre en place une démarche durable en faveur de la lutte contre les VHSS

Où ?

1 offre qui couvre **17 régions** (DROM inclus)

4 parcours = 4 profils en entreprise

Publics

Salariés
Collaborateurs

Responsable
Encadrant
Coordinateur
d'une équipe

Employeur
Dirigeant
Responsable
d'une équipe

La personne en charge
de la mission VHSS*

Objectifs

Acquérir une culture
commune de vigilance

Réagir de façon adaptée
face aux situations de
VHSS en participant au
déploiement des mesures
dans sa structure

Déployer des mesures
de prévention et de lutte
contre les VHSS dans
son organisation (du
diagnostic à l'évaluation)

Adopter la posture de
réfèrent afin de
promouvoir et de lutter
contre les VHSS

Jour 1 / 7h

Les fondamentaux en
matière de VHSS :
Repérage et
positionnement

Jour 2 / 7h

Les fondamentaux en
matière de VHSS :
Repérage et
positionnement

Contribuer au
déploiement des mesures
de prévention et de lutte
contre les VHSS

Jour 3 / 7h

Les fondamentaux en
matière de VHSS :
Repérage et
positionnement

Mettre en œuvre un plan
d'action dans son
entreprise

Evaluer ses effets au sein
de sa structure

Les fondamentaux en
matière de VHSS :
Repérage et
positionnement

Identifier le périmètre de
son intervention savoir
accueillir et traiter

Déployer et diffuser
auprès de sa structure

*Pour les structures non
soumises à l'obligation légale
ou disposant d'un CSE (-de 11)

Former

Tronc commun

Jour 1 (7h)

Jour 2 (7h)

Jour 3 (7h)

Acquérir des compétences pour prévenir, agir, lutter contre les VHSS dans sa structure

ACCULTURATION #Comprendre → Acquérir une culture commune de la vigilance

Dans son environnement de travail
Collaborateurs salariés

Les fondamentaux en Matière de VHSS
Repérage et positionnement

ACTION #Agir et réagir → Réagir de façon adaptée face aux situations de VHSS en participant au déploiement des mesures

Auprès de son équipe/de ses collègues
En coordination ou responsabilité d'une équipe

Les fondamentaux en Matière de VHSS
Repérage et positionnement

+

Contribuer au déploiement des mesures de prévention et de lutte contre les VHSS

STRATÉGIE #Mettre en place → Déployer des mesures de prévention et de lutte contre les VHSS dans son organisation (du diagnostic à l'évaluation)

Dans son organisation
En tant qu'Employeur / Dirigeant / Responsable d'une équipe

Les fondamentaux en Matière de VHSS
Repérage et positionnement

+

Mettre en œuvre un plan d'action dans son entreprise

+

Evaluer ses effets au sein de sa structure

Intégrer une nouvelle posture pour mener à bien ses missions de référent/ambassadeur VHSS

Être #Ambassadeur - référent VHSS → Adopter la posture de référent afin de promouvoir et de lutter contre les VHSS

Pour les structures non soumise à l'obligation légale ou disposant d'un CSE (-de 11)
Personnes en charge de cette mission

Les fondamentaux en Matière de VHSS
Repérage et positionnement

+

Identifier le périmètre de son intervention savoir accueillir et traiter

+

Déployer et diffuser auprès de sa structure

Parcours 1 jour



PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

1

COMPRENDRE ET AGIR : COMPRENDRE ET SE REPÉRER
"ACQUÉRIR LES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE DE VHSS

Public cible : tous les salariés (collaborateurs, équipes de direction etc...)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Assimiler les éléments essentiels du cadre légal
2. Comprendre les mécanismes de Violence et Harcèlement Sexistes et sexuels, leurs causes et leurs conséquences sur les victimes et les agresseurs
3. Repérer les victimes et les harceleurs (stratégies des agresseurs...)
4. Se positionner face aux situations de VHSS dans son environnement de travail
5. Identifier les différentes possibilités de prise en charge d'une victime en l'orientant ou en agissant si possible sur la situation par le biais de procédures, méthodes et outils adaptés

Finalité : Acquérir une culture commune de **vigilance**

Parcours 2 jours



PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

2

AGIR ET RÉAGIR : CONTRIBUER AU DÉPLOIEMENT DES MESURES DE LUTTES CONTRE LES VHSS DANS SON ORGANISATION ET AUPRÈS DE SES COLLÈGUES

Public cible : Salariés contributeurs, impliqués dans une démarche de prévention et de lutte contre les VHSS (ex : coordinateur, responsable d'une équipe, etc...)

Durée de la formation : 14 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Participer à la prévention active des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement sexuel et des agissements auprès de ses collaborateurs/collègues/son équipe
2. Relayer les mesures contre les VHSS auprès de son équipe, ses collaborateurs
3. Appliquer les mesures et les procédures d'alerte et de signalement mises en place dans son organisation/sa structure/ son environnement professionnel
4. Accueillir la parole des victimes
5. Accompagner et orienter les victimes vers la solution ou les interlocuteurs appropriés

Finalité : Réagir de façon adaptée face aux situations de VHSS en participant au déploiement des mesures

Parcours 3 jours



PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

3

METTRE EN OEUVRE UN PLAN D' ACTIONS ET ÉVALUER SES EFFETS AU SEIN DE SA STRUCTURE

Public cible : Salariés ayant en charge ou ayant la responsabilité d'élaborer et de mettre en place une stratégie et des mesures de prévention et de lutte contre les VHSS au sein de leur structure auprès de leurs équipes (ex: employeurs, responsable d'une structure, etc.)

Durée de la formation : 21 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Identifier les impacts de la réglementation VHSS sur sa structure et ses obligations en fonction de son rôle dans l'organisation (droits et devoirs)
2. Identifier les rôles et le champ de responsabilités des différents acteurs dans son organisation : encadrement de proximité, collaborateurs, référents...
3. Définir des pistes d'action concrètes pour lutter contre ces comportements dans la diversité des situations de VHSS identifiées
4. Déterminer et mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation des actions menées
5. Mobiliser et engager de manière pérenne les collaborateurs dans la démarche

Finalité : Déployer des mesures de prévention et de lutte contre les VHSS dans son organisation (du diagnostic à l'évaluation)

Parcours Ambassadeur



PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

4

ÊTRE AMBASSADEUR-RÉFÉRENT VHSS DE SA STRUCTURE

Public cible : Futurs Ambassadeurs/Référents ou salarié en charge de la mission VHSS d'une structure* (par ex : membre du service RH ...)

Durée de la formation : 21 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Maîtriser le cadre légal et réglementaire relatif à la désignation, au rôle et aux missions d'un référent VHSS
2. Se positionner en tant que référent dans son environnement de travail et par rapport aux autres acteurs
3. Comprendre ses missions en tant que référent dans son organisation (définition, frontière...)
4. Mettre en œuvre des actions de prévention et de lutte contre les VHSS en fonction de ses missions
5. Conduire des entretiens et des enquêtes auprès des victimes et des témoins avec des méthodes et des outils adaptés
6. Présenter les résultats des enquêtes aux parties prenantes dans la structure
7. Evaluer l'ensemble des actions menées grâce à des outils adaptés

Finalité : Adopter la posture de référent afin de promouvoir et de lutter contre les VHSS

Des modalités et formats pédagogiques souples !

Plusieurs formats possibles :

- ✓ **Formations « inter-entreprises »**, inscription à une formation existante et planifiée pour plusieurs entreprises
- ✓ **Format « intra-entreprise »**, parcours adaptés et répondant aux besoins d'une entreprise



PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

Et... Un financement simplifié

Pour les entreprises

- **Plan de développement des compétences**
- **Fonds conventionnels** avec des dé plafonnements votés en CA par certaines branches et uniquement pour l'offre de formation VHSS :
 - ✓ Spectacle Vivant
 - ✓ Audiovisuel
 - ✓ Publicité
 - ✓ HPA
 - ✓ Organisme de tourisme
 - ✓ Espace de loisirs, d'attraction et culturels
 - ✓ Exploitation cinématographique
 - ✓ PQR, PQD, PHR – Presse mag nous consulter

Pour les particuliers

- **Artistes-auteurs**
Financement à 100% et hors forfait annuel.
- **Intermittents du spectacle**
financement à 100% et exonération du délai de carence entre 2 demandes de prise en charge de formation.

Les organismes de formation référencés par l'Afdas



Votre inscription en un clic!



**FINANCEMENT
A 100%**

Démarches pour demander une prise en charge Afdas:

- ***Vous êtes un particulier intermittent ou artiste-auteur :*** <https://www.afdas.com/particulier/deposer-votre-dossier-de-formation-et-assurer-son-suivi.html>
- **Envoyez votre demande de prise en charge à l'Afdas en toute facilité à l'aide de nos tutoriels !**

- ***Vous êtes une entreprise ou une association:*** <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/effectuer-votre-demande-de-prise-en-charge-via-votre-espace-adherent-mya.html>

Accompagner

Cofinancé par

 **MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

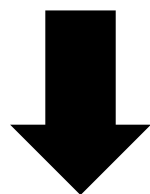
 **MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

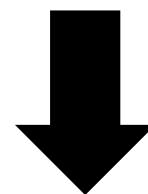
Plan
d'investissement
dans les
compétences

Un accompagnement aux TPE/PME de 5 jours délivrés des consultants expert pour initier dès maintenant votre démarche responsable.

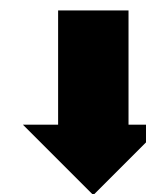
Au choix



Appui-conseil RH
Pour ancrer la
prévention des VHSS
dans vos pratiques RH



Appui-conseil RSE
Pour enrichir votre
démarche RSE en
faisant de la lutte contre
les VHSS un de vos
leviers stratégiques



Appui-conseil Égalité
Professionnelle
Pour définir et déployer
une politique d'égalité
professionnelle
intégrant les VHSS

Déroulé de l'accompagnement



Phase 1 – Le pré-diagnostic

Le consultant découvre votre entreprise, son contexte, vos besoins et principaux enjeux sur le sujet. Il cadre votre problématique et identifie les objectifs de l'accompagnement.



Phase 2 – Le diagnostic et construction du plan d'actions

Le consultant effectue l'état des lieux technique, organisationnel et humain. Vous élaborez un plan d'actions pour initier ou renforcer votre démarche.



Phase 3 – L'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

Le consultant vous aide à :

- Mettre en place les solutions et outils identifiés et adaptés à vos besoins
- Initier votre démarche paritaire



Phase 4 – Le suivi du plan d'actions

Le consultant effectue un bilan avec vous pour évaluer les actions mises en œuvre (3 à 6 mois après la validation du plan d'actions).

Intéressé par l'offre de services ? Consultez nos ressources web et documentaires !

- [Consultez la page web dédiée](#) à l'offre sur notre site internet
- A lire : [notre communiqué de presse](#) paru le 6 décembre 2021
- [Téléchargez le Tout-en-1](#) : Une plaquette qui synthétise l'offre



Vous avez des questions ?



Restons connectés

Consultez notre site internet

Nous connaître · Entreprises · Apprentissage · Particuliers · Prestataires · Point presse · Documents à télécharger · Vos démarches, vos contacts · Offres de formation à distance · En région · #Rebond, FNE Formation · La collection Atlas · [globaldec'](#)



Abonnez-vous à notre newsletter



QUALIOP
Quels impacts pour le financement de vos formations ?
Au 1er janvier 2022, la certification Qualiopi devient obligatoire pour l'ensemble des prestataires d'action de formation, d'apprentissage, de VAE et de bilan de compétences qui souhaitent bénéficier des financements de la formation professionnelle pour des demandes relatives aux entreprises et aux particuliers.
Pensez à vérifier dès maintenant que vos prestataires de formation sont bien certifiés Qualiopi grâce à 2 outils en libre accès et mis à jour régulièrement.

[Découvrez les offres](#)



[Découvrez notre page dédiée](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@afdas



Vous avez un projet de formation et vous souhaitez être accompagné ?

1. Contactez nos conseillers au 0262.92.10.43
2. Prenez rendez-vous en 3 clics via votre espace MyA dans la rubrique « demande de contact »



Non compte Mes demandes de prise en charge Mes factures & demandes de remboursement **Mes demandes de contact** Plus

Suivez le guide

Mes demandes de contact

Numéro de la demande	Déclée le	Statut	Motif de la demande	Objet
0004708	05/09/2023, 08:24	Clôturé	Trouver une offre de formation professionnelle	Test SL
0004676	04/09/2023, 05:33	Nouveau	Contactez AFDS	Identification d'un client en faveur de votre OPCO (MSE)
0004703	05/09/2023, 12:07	Clôturé	Contactez AFDS	Budget AFSS 2023

Page 1 / Affichage des enregistrements 1 à 3 sur un total de 3

Motif de la demande
Demandez un rendez-vous avec un conseiller

Afdas Délégation Ile de la Réunion

Centre d'affaire SEMIR – ZAC 2000 – 16, rue Claude Chappe 97420 Le Port

Merci de votre attention

Morgane ORRIERE
Déléguée régionale

Florence CLASTRES
Conseillère emploi formation

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

Merci



aFDas
DEMAIN SERA FORMATION